

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 14 juillet 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Quatorze Juillet à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Avenants n°2 et n°3 au Lot n°1 du marché pour l'extension de la crèche.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI à Ange LARI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Angélique PIANELLI-CASANOVA, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2194-1 et R.2194-7 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021 approuvant le projet d'extension de la crèche et son plan de financement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2023 attribuant les marchés de travaux pour l'extension de la crèche,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le lot n°1 : « Démolition-Terrassement-VRD-Gros-Œuvre -Etanchéité » avait été attribué à l'EIRL PEREIRA DA SILVA José pour un montant de 220 050.55 € HT soit 242 055.60 € TTC.

Un avenant n°1 avait déjà été signé pour un montant de : 8 350.00 € HT soit 9 185.00 € TTC ce qui portait le marché à 228 400.55 € HT soit 251 240.60 € TTC.

Le Maire indique :

- que suite à des contraintes techniques il est nécessaire de modifier le lot n°1 : Démolition-Terrassement-VRD-Gros-Œuvre-Etanchéité. En effet, La pose d'une étanchéité est obligatoire avant la pose du revêtement souple dans la cour afin d'éviter la dégradation de la chape de support.
L'estimation de ces travaux supplémentaires est de 4 120 € HT correspondant à une plus-value de +1.87% du montant du marché initial. Ce qui porte le marché final à 232 520.55 € HT soit 255 772.60 € TTC.
- Qu'à la demande de l'association « crèche du valinco », il est nécessaire de modifier l'aménagement de la buanderie avec la surélévation du plan de travail et le déplacement de jambages.
L'estimation de ces travaux supplémentaires est de 510 € HT correspondant à une plus-value de +0.23% du montant du marché initial. Ce qui porte le marché final à 233 030.55 € HT soit 256 333.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants N° 2 et 3 au lot N°1 relatifs aux travaux d'extension de la crèche.
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2025 à l'article 2313 de l'opération 185 (fonction 4221).

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 15.07.2025

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 16.07.2025

Fait à PROPRIANO, le 14 Juillet 2025

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250714-2025-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2025

